



Affaire suivie par :
Jean DOUCHET
A-DASEN
adjoint au directeur académique
des services de l'Éducation
nationale (DASEN) chargé du
1er degré
Tél : 04 70 48 19 47
Mél : jean.douchet@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand – CS 80097
03403 Yzeure Cedex

Yzeure, le mardi 13 octobre 2022

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des services de l'Éducation Nationale

à

La secrétaire départementale
du SE-Unsa 03

Madame la Secrétaire départementale,

Votre courrier du 9 octobre 2022, dans lequel vous abordez la question du non-versement de la rémunération de certains personnels AESH du département à la fin du mois de septembre 2022, a retenu toute mon attention.

Cette situation concerne moins d'une dizaine d'AESH sur le territoire et elle a touché à la fois des AESH en CDD (7) et en CDI (2).

Après étude approfondie des dossiers de chacune des personnes concernées, en lien direct avec la trésorerie, il apparaît qu'un code de fin de contrat au 31 août 2022 a été attribué à ces dossiers, déclenchant automatiquement et logiquement l'arrêt de la paye à cette même date. Aucun indicateur préalable, avant la constatation du non-versement de la paye, n'aurait pu nous indiquer la présence de cette anomalie.

Il n'a pas été possible, pour l'heure et malgré les recherches, de déterminer l'origine de la présence de ce code. Compte tenu du caractère incohérent de cette saisie au regard de la situation de certaines AESH, en CDI, il semble hautement improbable que ces difficultés proviennent de l'action d'un opérateur.

Je souligne que cette situation, bien qu'exceptionnelle, n'est pas complètement isolée : d'autres départements, hors académie, ont déjà connu le même problème opaque.

Nous avons immédiatement déclenché un mouvement de paye qui a permis aux AESH concernées de recevoir un versement équivalent à 80% au moins de leur salaire au 10 octobre, le complément étant prévu sur la paye qui sera versée à la fin du mois. En cas de difficultés matérielles, elles peuvent se tourner vers Monsieur DUCOUT, assistant social des personnels pour le département de l'Allier, qui a été mis en alerte et qui saura trouver les solutions les plus adaptées.

Enfin, je tiens à préciser que grâce à la vigilance des gestionnaires de la DSDEN de l'Allier, deux dossiers ont pu être corrigés à temps, avant que la paye ne soit impactée.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire départementale, l'expression de ma considération distinguée.

Suzel PRESTAUX